

## **CCT LIDL Suisse**

### **Travail de nuit/Travail de fin de semaine**

Travail de dimanche| Supplément de salaire de 50%

Travail de nuit caractère temporaire| Supplémentaire de salaire de 25%

Travail de nuit à caractère régulier ou périodique| Supplément de salaire de 25% et l'octroi d'un temps de repos supplémentaire de 10%

\*Article 4.4\*

### **Travail en équipes**

Aucune disposition plus contraignante que le minimum légal

### **Indemnisation des frais**

Aucune disposition plus contraignante que le minimum légal

### **Heures supplémentaires/Temps excédentaire**

Les heures supplémentaires sont compensées par du temps libre de même durée, ou, si elles ne peuvent faire l'objet d'une compensation, sont payée sans supplément.

Les heures supplémentaires qui, au sens de la loi sur le travail, ne sont pas compensées par un congé dans un délai de douze mois, donne droit au versement d'un supplément de 25%.

\*Article 4.4\*